

Massages-bien-être

le temps de la professionnalisation



Roger DAULIN ,
Vice-président de la FFMBE



Mars 2011

L'évolution considérable en France de l'activité des massages-bien-être génère tout naturellement une intention de professionnalisation. Optimiser les apprentissages, articuler acquisition et validation des savoirs, coordonner plus étroitement formation et activité, générer des expertises plurielles et cela dans un contexte mouvant sont autant de nécessités à professionnaliser.

Professionnaliser indique la présence d'un mouvement, d'une dynamique, d'un processus. De fait, à l'origine, un groupe de personnes partageant une même activité a donné naissance quelques années plus tard à une association regroupant plusieurs dizaines de personnes mobilisées pour la défense de l'activité massages-bien-être en France. Aujourd'hui existe une fédération, la Fédération Française de Massages-Bien-Être, déterminée à « faire bouger les lignes » en œuvrant pour une juste reconnaissance de ce métier.

Une intention de professionnalisation émerge lorsque plusieurs éléments se conjuguent : un marché libre, une place à conquérir, un contour flexible et adaptable. Sans oublier le facteur majeur : la demande grandissante d'une population à être entendue dans ses besoins de bien-être en général, et en particulier dans sa demande à être massée par des professionnels reconnus.

Cette démarche de professionnalisation se place dans le contexte des services à la personne, dans un jeu de régulations sociales où la gestion du stress n'est pas la moindre des préoccupations. En effet, le niveau de stress dans les organisations est tel que la demande d'être accompagné dans des séances de relaxation, détente et bien-être n'a jamais été aussi forte.

C'est ainsi que la professionnalisation de l'activité massages-bien-être relève de « l'obligation de réponse » à une clientèle qui attend des prestations de qualité menées par des professionnels, c'est-à-dire, des personnes formées, aux parcours validés, répondant à une attente de sécurisation et de performance.

Qu'un mouvement de professionnalisation s'organise alors dans une logique de compétence, de qualification

et de représentativité est tout simplement « naturel ». Dans l'ordre des choses pourrions-nous dire !

Qu'est-ce que ce mouvement suppose pour les praticiens en massages-bien-être situés en première ligne, confrontés à une pression idéologique d'une clientèle elle-même en quête pressante de confort, d'apaisement et de bien-être ? Afin de répondre au mieux à cette pression sociale, en tout premier lieu les praticiens doivent posséder une base solide de connaissances et respecter un code éthique.

Pour cela, une instance professionnelle est nécessaire. Passer d'une « activité » à une profession oblige la mise en place d'un parcours structuré, formalisé et certifié. Une activité devient profession dès lors qu'elle se dote d'un enseignement adapté et évalué de façon formelle. C'est la base d'une construction d'identité, permettant de développer des rhétoriques professionnelles tout en recherchant un statut protecteur permettant à chaque praticien agréé d'exercer son métier dans un contexte pacifié.

Evoquant le mot professionnalisation, Raymond BOURDONCLE (2000) fait état de 4 points majeurs :


1) Professionnalisation de l'activité :

Il pose une première définition du terme professionnalisation : « ... L'activité n'est plus exercée gratuitement mais de façon rémunérée »

Raymond BOURDONCLE précise également que ce professionnel a acquis sa compétence dans un cursus où les savoirs sont répertoriés.

2) Professionnalisation du groupe :

Cela suppose un code de déontologie, une charte, une



La
professionnalisation
de l'activité
massages-bien-être relève de
« l'obligation de réponse »
à une clientèle
de plus en plus exigeante.

association professionnelle et la possibilité d'exercer légalement l'activité.

3) Professionnalisation des savoirs :

Les savoirs font l'objet d'un cadre, d'une organisation et d'une légitimité pédagogique.

4) Professionnalisation des personnes :

La mise en place de cursus visant à parfaire les acquis, à remettre en cause les existants, à renouveler et à réactualiser les savoirs.

Toutefois ces quatre paramètres sont l'arbre qui cache la forêt ! La professionnalisation d'un métier quel qu'il soit est une démarche multifonctionnelle et multidimensionnelle. Un métier émerge au croisement de savoirs multiples, de référentiels variés et de savoirs éclectiques. Une profession en revanche se décrit dans le mouvement, dans la recherche d'apports, dans la réactualisation permanente du métier. Elle trouve une place pérenne au sein de l'espace public grâce à la reconnaissance des usagers et par son évolution dans un continuum, secteur bien-être et service à la personne.

Un métier permet une définition relativement claire : tâches à accomplir, situation à mener à bien. Une profession, c'est la prise en compte de la manière dont ces tâches sont accomplies, la façon dont les situations sont gérées. Et ce n'est pas une mince affaire ! Si la professionnalisation rend compte d'un service réellement rendu à la société, elle s'oblige à définir son référentiel à des savoirs, à mettre en place un code éthique, une communication appropriée vers les médias, à poser un cadre de formation, à clarifier les questions de responsabilité juridique, à soutenir la formation continue, etc.

Faute d'un travail mené sur ces multiples paramètres, puis d'un contrôle garantissant le respect de ce qui est posé, la profession de praticien en massages-bien-être pourrait bien rester à l'état d'une activité.

Il s'agit pour les praticiens en massages-bien-être de se constituer une profession afin de revendiquer une réelle place dans la société et une juste autonomie dans l'exercice de cette activité.

La professionnalisation de l'activité massages-bien-être




La
professionnalisation,
c'est passer d'une logique
de demande
à une logique
de réponse
professionnelle.

est à entendre comme la mise en place et surtout l'identification des compétences de références et de savoirs adaptés à la situation d'aujourd'hui, aux besoins exprimés par une population toujours plus malmenée par l'accélération du mode de vie dans nos sociétés.

C'est le passage d'une logique de demande poussée par des usagers à une logique de réponse professionnelle. Cette réponse professionnelle s'élabore grâce à des efforts collectifs, institutionnalisés mais aussi et surtout grâce à une action individuelle dont l'acquisition permanente d'un savoir-faire et d'un savoir-être conjugués est essentielle.

Cette professionnalisation implique une approche dynamique et systémique. Il convient en effet d'être attentif à ce que l'objectif ne soit pas de « normer » un métier, de rigidifier une profession. D'ailleurs il serait certainement plus juste de parler d'une « professionnalisation apprenante », une professionnalisation apte à changer ses formes organisationnelles, à faire évoluer ses structures, à se transformer de l'intérieur.

En ce qui concerne la professionnalisation du métier de praticien en massages-bien-être, elle s'avère être un long chemin. Ce processus invitera nombre de professionnels à remettre en cause leurs pratiques, leur rapport à l'institution ainsi qu'aux usagers.



Qu'est-ce qui,
dans le
massage-bien-être,
peut être
« professionnalisable » ?

La professionnalisation implique une pratique réflexive, c'est-à-dire la faculté de régler au mieux les situations qui se présentent mais aussi et surtout de porter un regard critique sur les habitudes, les conditionnements, les méthodes mises en œuvre.

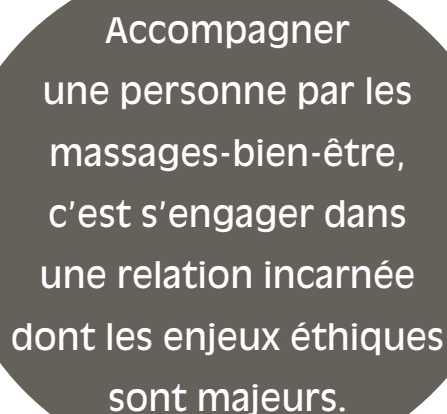
La formation proposée dans les écoles contribue à la professionnalisation du métier de praticien en massages-bien-être, en soutenant chaque élève dans l'élaboration de son cadre, de ses référentiels, mais aussi en prenant en compte les objectifs généraux et les règles éthiques

inhérentes à la profession. Le parcours doit ainsi refléter l'articulation indispensable entre la théorie et la pratique, un aller-retour constant entre l'expérience et la réflexion. Quelques stages ne suffisent pas pour cela. C'est pourquoi, dans la mise en place d'un tronc commun, une répartition entre la théorie et la pratique doit aussi permettre l'apprentissage d'une démarche réflexive. Une mobilisation des savoirs n'est possible que par une judicieuse association de la pratique, de la théorie et de l'approche réflexive.

Se former à un métier de l'humain, un métier qui engage vis-à-vis de l'autre, qui propose de l'accompagner, nécessite de se questionner et de réactualiser son parcours. C'est ainsi que des temps de régulation, de supervision (3), d'analyse de la pratique à l'égard des élèves dans leur apprentissage mais aussi à destination de professionnels déjà engagés dans leur métier sont seuls garants d'une professionnalisation pérenne.

Le niveau d'heures, la durée de la formation ne sont pas les seuls critères pour une compétence professionnelle. Seule la façon dont le praticien va « utiliser » ou non ses acquis déterminera le niveau de professionnalisme.

Dispenser des savoirs ne peut pas disculper une profession. Il est courant d'associer l'expertise à l'expérience. L'acquisition d'un savoir-faire et d'un savoir-être d'expérience engage le praticien dans une démarche qualitative.



Accompagner
une personne par les
massages-bien-être,
c'est s'engager dans
une relation incarnée
dont les enjeux éthiques
sont majeurs.

Le massage-bien-être est une activité fondamentalement relationnelle. Prendre soin du lien existant entre deux personnes n'est le monopole d'aucune profession. En revanche, la nécessité d'une éthique, d'une compétence mise en perspective et la délimitation d'un espace d'intervention fait émerger « un territoire ». Une

(3) Voir site de la FFMBE, rubrique publication, dossier « Ethique et Spiritualité » paragraphe « Supervision ».

question cruciale s'impose alors : Qu'est-ce qui, dans le massage-bien-être, est « professionnalisable » ? Qu'est-ce qui peut être reconnu, objectivé, quantifié et qualifié ? L'expertise exigée du praticien en massages-bien-être peut s'appuyer en effet sur une connaissance de l'humain, un savoir-faire, une technicité validée. La prise en charge au minimum de la relation avec le client au travers d'une technicité sera ainsi assurée.

En identifiant l'approche pragmatique et fonctionnelle liée au massage-bien-être d'une part, et d'autre part en le sécurisant par une certification, ce processus pose les contours d'une profession. En soulignant ce qu'il peut avoir de formel dans ce métier ne doit pas faire oublier l'informel, l'imprévu et l'inconnu de la relation. L'approche extérieure induite par l'exigence d'un savoir-faire ne doit aucunement occulter la démarche personnelle du praticien visant « à trouver son savoir-être ». N'oublions pas que le geste du praticien ne bénéficiera d'une épaisseur et d'une profondeur que par un processus intérieur.

C'est ainsi que pour « se professionnaliser », le praticien en massages-bien-être devra réunir non seulement un acquis technique, une connaissance théorique mais aussi les fruits d'un cheminement intérieur. Ce dernier permettra la mise en place d'une posture professionnelle et d'une distance juste et bienveillante. C'est la base d'une relation interpersonnelle, digne, légitime et respectueuse de la singularité, de l'altérité et du vécu ontologique du client.

La construction de l'identité professionnelle du praticien en massages-bien-être s'établit en prenant appui autant sur une technicité sans cesse réactualisée que sur la qualité relationnelle instaurée entre son client et lui-même. Cela encourage une approche globale de l'accueil du client et non pas focalisée sur un point symptomatique par exemple. Le terrain d'intervention du praticien est celui du bien-être, pas du mieux-être. Il se démarque nettement de tout geste curatif. Il ne s'agit pas de soigner autrui mais bien de l'accompagner, être avec, être à ses côtés. D'ailleurs, le client est un client et non un patient. Il n'est pas l'objet de ses soins. En revanche, il est question d'accueillir le client tel qu'il est, en tant qu'être vivant évoluant dans un contexte qui lui appartient, et que nous n'avons en aucune façon l'intentionnalité de remettre en question.

En évoquant ci-dessus la notion d'éthique (3), nous pouvons dès à présent préciser l'absolue nécessité de garantir l'intégrité, l'intimité et la pudeur au client qui confie son corps et son être, entre les mains du praticien. Ces besoins fondamentaux ne peuvent être respectés et ainsi garantis que par une réelle implication du praticien dans les enjeux éthiques posés par cette profession et dont il devra sans cesse s'interroger sur leurs réels applications et respects.

C'est ainsi qu'il est question d'une dimension existentielle. Accompagner une personne au travers des massages-bien-être, c'est s'engager dans une relation incarnée qui, en aucun cas, segmente et divise.

D'ailleurs, plus qu'une personne, c'est une histoire de vie que nous accueillons... Une vie singulière et unique. Nous voyons bien que ce qui peut se communiquer n'est plus de l'ordre de la technique et du vouloir.

La professionnalisation renvoie à la notion de formation des personnes dans le but d'une intégration dans un cadre professionnel. Cela suppose une démarche constante d'évaluations et d'ajustements des compétences, une réflexivité sur les pratiques et un développement des expertises.

La professionnalisation d'un métier nécessite de composer avec de multiples dimensions, individuelles et collectives. Il ne s'agit en aucun cas d'être gardien d'un savoir. Bien au contraire, il est question d'entretenir un mouvement, une dynamique et de participer à une *trans-formation* permanente.

Vivons le processus de professionnalisation du métier de praticien en massages-bien-être comme une ressource au cœur d'un espace sans cesse évolutif.

Roger DAULIN
Vice-Président FFMBE

(3) Voir site de la FFMBE, rubrique publication, dossier « Ethique et Spiritualité » paragraphe « Supervision ».

DEFINITIONS :

PROFESSIONNALISATION

Selon WITTORSKI (2001), le terme professionnalisation reprend trois aspects majeurs.

- 1) Mise en place de règles, de fonctionnements, et l'élaboration de programmes de formation. A cela s'ajoute une reconnaissance sociale, une utilité publique,
- 2) Elaboration d'une identité professionnelle par le biais d'une transmission de savoirs et de compétences,
- 3) Formalisation d'un système d'expertise.

Source : *www.mediaco.com*

METIER

Un métier désigne un travail dont on peut fixer des revenus pour gagner sa vie. Un métier est aussi un secteur d'activité d'une entreprise.

Source : *Jobintree*

DU VERBE TRANSITIF PROFESSIONNALISER

Faire qu'une activité devienne une profession à part entière

Source : *www.diction-naire.com 2009*

SOURCES/BIBLIOGRAPHIE

- Professionnalisation du métier d'enseignant, formation en alternance et pratique réflexive – Philippe PERRENOUD, sociologue, professeur à l'Université de Corrèze, 1994
- La formation des enseignants entre théorie et pratique – Paris, Ed. L'Harmattan, 1994
- Professionnalisation et développement professionnel – Richard WITTORSKI, Ed. L'Harmattan, 2007
- L'accompagnement en alternance, une relation complexe entre formateurs et formés – Farzad PAKBIN, doctorant en sciences de l'éducation à l'Université de Lille 1
- Une formation on line pour former l'enseignant réflexif – Patrizia MAGNOLER, chercheuse Università degli Studi di Macerata (Italie)
- Les processus de professionnalisation entre savoir, rapport au savoir et contrôle – Philippe PERRENOUD, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève
- La professionnalisation : approche d'un processus représentationnel – Michel LAC, maître de conférences, et Pierre RATINAUD, laboratoire CREFI-REPERE. Département des sciences de l'éducation et de la formation, Université de Toulouse Le Mirail
- Formation et Professionnalisation des métiers de l'éducation et de la formation – Revue « Recherches en éducation » n°8, numéro coordonné par Marguerite ALTET, Pascale GUIBERT, Philippe PERRENOUD, janvier 2010
- Formes et dispositifs de la professionnalisation – Raymond BOURDONCLE, *www.unige.ch*, INRP Paris 2000